

## **Licence sur l'utilisation du cédérom « Le Québec et ses limites administratives »**

La présente licence constitue un acte juridique et un accord entre le ministre des Ressources naturelles, ci-après appelé le **Ministre** et l'**ACQUÉREUR**. En utilisant le cédérom **Le Québec et ses limites administratives**, l'**ACQUÉREUR** s'engage à respecter les termes de cette licence.

### **OBJET DE LA LICENCE**

En vertu de cette licence, le **Ministre** accorde à l'**ACQUÉREUR** une licence non transférable pour utiliser l'information sous forme numérique des données planimétriques et administratives mises au point par le **Ministre**.

### **DURÉE DE LA LICENCE**

La licence est accordée pour une durée de vingt (20) ans et son délai commence à courir à la date d'achat du cédérom.

### **DROIT DE PROPRIÉTÉ ET COPIES**

La licence accordée par la présente comprend le droit d'imprimer les cartes dans le cours normal des affaires de l'**ACQUÉREUR**, mais toute reproduction à des fins commerciales ou de distribution gratuite desdits documents est interdite.

### **GARANTIE LIMITÉE**

Le **Ministre** s'engage à remplacer le cédérom si celui-ci devait présenter un défaut empêchant d'en faire la lecture par ordinateur. Cette garantie fournie par le **Ministre** est valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat du cédérom. Le **Ministre** ne garantit d'aucune façon